

Monsieur le Président ouvre la séance à 9h45

S'agissant de la seconde convocation faisant suite à la réunion du 13 décembre pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint, M. Le Président ouvre la séance à 9h45

M. DIEUMEGARD accepte d'assurer le secrétariat

Le procès verbal de la séance du 8 novembre 2013 n'appelle à aucune observation particulière, il est donc adopté.

L'ordre du jour et les questions diverses du 13 décembre sont développées dans le même ordre.

Affaires Administratives

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION 2014 : CONVENTION ADEME

Monsieur le Président expose que dans le cadre du dispositif financier de l'ADEME en matière de prévention des déchets, le SMITED porte un programme local de prévention des déchets pour 6 de ses collectivités adhérentes :

- SICTOM de Loubeau
- Communauté de Communes de Parthenay
- SICTOM de Coulonges Champdeniers
- Communauté de Communes Cœur de Poitou
- Communauté de Communes Val du Thouet
- Communauté de Communes du Pays Thénezéen

Ainsi un accord cadre, définissant les modalités du dispositif jusqu'en 2014, a été signée en décembre 2009.

De plus, chaque année, une convention doit être signée afin de définir les caractéristiques de l'opération et de fixer le montant, ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée par l'ADEME pour l'année à venir.

Les objectifs 2013 ayant été atteints, la convention de financement pour l'année 2014 doit être maintenant validée et signée.

Les membres du comité syndical adoptent à l'unanimité et autorisent le Président à signer la nouvelle convention..

Adopté à l'unanimité

Délib n°ASdél20122013-AA01

PERSONNEL : OUVERTURE DE POSTE

Monsieur le Président expose :

Conformément aux statuts de la fonction publique territoriale et dans le cadre du remplacement d'un agent contractuel en poste en partance au 31 décembre 2013, Monsieur le Président propose l'ouverture du poste suivant à compter du 1^{er} janvier 2014 :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^o classe à temps plein

Les membres émettent un avis favorable sur l'ouverture de ce poste

Adopté à l'unanimité

Délib n°ASdél20122013-AA02

CONVENTION DE TRANSPORT 2014

Monsieur le Président expose :

L'actualisation des tarifs de transport 2014 nécessitera une actualisation ou une reconduction des conventions passées avec les adhérents ou leurs prestataires de collecte qui acheminent en direct les déchets vers un centre de traitement (Usine TMB de Champdeniers ou centres de stockage).

Les membres du comité syndical émettent un avis favorable en faveur de la signature des avenants aux conventions ou pour passer de nouvelles conventions s'il y a lieu pour l'exercice 2014.


Adopté à l'unanimité
 Délib n°ASdél20122013-AA03

Affaires Financières

BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Président expose :

Afin d'assurer le fonctionnement du Syndicat pour l'année 2014, conformément à ce qui a été présenté lors du dernier comité syndical du 8 novembre 2013, notamment pour la couverture des frais de structure, la prise en charge des frais de gestion de l'élimination des déchets, ainsi que le service Prévention des déchets, il est proposé le budget ci-dessous, équilibré en section de fonctionnement à **8 353 150 €HT**, ainsi qu'à **3 273 000 €HT** en section d'investissement.

		PROJET BP 2014 : VUE D'ENSEMBLE				
		(incluant une TGAP à 24 € la tonne)				
Annexe 2		Total Déchets BP 2014	Administration BP 2014	Services Divers BP 2014	TOTAL COMPOSTAGE BP 2014	TOTAL GENERAL BP 2014
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Dépenses de Fonctionnement						
o21	Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
o22	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
o23	Autofinancement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
o11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 659 060,00	70 000,00	55 000,00	0,00	3 784 060,00
o12	CHARGES DE PERSONNEL	1 224 140,00	244 000,00	78 880,00	0,00	1 547 020,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	89 800,00	17 200,00	70,00	0,00	107 070,00
66	CHARGES FINANCIERES	416 000,00	0,00	0,00	0,00	416 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2 472 000,00	16 000,00	0,00	11 000,00	2 499 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		7 861 000,00	347 200,00	133 950,00	11 000,00	8 353 150,00
Recettes de Fonctionnement						
o2	Report année antérieure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
o13	ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Vente de services	290 000,00	0,00	13 950,00	0,00	303 950,00
74	Participation collectivités	7 571 000,00	347 200,00	0,00	0,00	7 918 200,00
7445	Participation autres organismes	0,00	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	10 000,00	11 000,00	21 000,00
o42	OPERATION D'ORDRE BUDGETAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	REPRISE SUR AMORT & PROV	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		7 861 000,00	347 200,00	133 950,00	11 000,00	8 353 150,00
<i>Balance prévisionnelle</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

PROJET BP 2014 HT - SECTION D'INVESTISSEMENT						
					BS 18/10/2013	
Programme 50 : Travaux CTMB						
2154 Masse Filtrante	250 000,00			250 000,00		
2181 Gros Entretien et Réparations	200 000,00			200 000,00		
2188 Bâches et aménagements divers	150 000,00			150 000,00		
Total dépenses	600 000,00	0,00	0,00	600 000,00		
021 Autofinancement	44 000,00			44 000,00		
Total recettes	44 000,00	0,00	0,00	44 000,00		-556 000,00
Programme 51 : ISDND La Loge						
2121 Casiers 15, 16 & 17	600 000,00			600 000,00		
2121 Etanchéité Lagune 5 La Loge 1	40 000,00			40 000,00		
2181 Raccordement 3 puits au réseau	60 000,00			60 000,00		
Total dépenses	700 000,00	0,00	0,00	700 000,00		
16 Emprunt	700 000,00			700 000,00		
Total recettes	700 000,00	0,00	0,00	700 000,00		0,00
Programme 52 : Matériel bureau et informatique						
2183 Renouvellement UC + PC	30 000,00			30 000,00		
Total dépenses	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00		
021 Autofinancement	30 000,00			30 000,00		
Total recettes	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00		0,00
Hors Programme : OPNA						
001 Résultat antérieur				0,00		
040 OBB / 13918 Amortis Subventions	22 000,00			22 000,00		
16 Remboursement capital emprunts	1 921 000,00			1 921 000,00		
16 Remboursement anticipé prêt	0,00			0,00		
Total dépenses	1 943 000,00	0,00	0,00	1 943 000,00		
28121 Aménagement de terrains	624 000,00			624 000,00		
28135 Installations générales	606 000,00			606 000,00		
28138 Bâtiments	43 000,00	0,00		43 000,00		
28154 Matériels industriel	1 042 000,00			1 042 000,00		
281728 Aménagement de terrains MAD	5 000,00			5 000,00		
281735 Installations générales MAD	18 000,00			18 000,00		
28182 Matériel de transport	140 000,00			140 000,00		
28183 Matériel de bureau et informatique	4 000,00			4 000,00		
28184 Mobilier	7 000,00			7 000,00		
28188 Matériel divers	10 000,00			10 000,00		
040 OOB / 28 Ss total immo	2 499 000,00	0,00	0,00	2 499 000,00		
Total recettes	2 499 000,00	0,00	0,00	2 499 000,00		556 000,00
BILAN						
	BP 2014	Report	Proposition BS 2014	Total Budget	Balance	
Total dépenses	3 273 000,00	0,00	0,00	3 273 000,00	0,00	
Total recettes	3 273 000,00	0,00	0,00	3 273 000,00	0,00	
				3 273 000,00	0,00	

Ce budget intègre les données financières consécutives à la mise en œuvre de la mutualisation des coûts, conformément aux décisions prises antérieurement.

Les autorisations budgétaires seront votées au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau des opérations en section d'investissement.

Le comité syndical approuve ce projet de budget à l'unanimité des membres présents.

Adopté à l'unanimité

Délib n°ASdél20122013-AF01

TARIFS 2014 en Euros HT

Monsieur le Président expose :

Il est proposé de voter les tarifs des services ci-dessous, applicables aux utilisateurs des installations gérées par le Smited dont il assure la charge financière d'exploitation, intégrant :

- + 0.9% pour les tarifs d'admission des différents quais de transfert ainsi que pour les tarifs de référence de transport €t.km BOM et Gros Porteurs,
- Ainsi que + 2 €HT sur les frais de traitement en ISDND correspondant au taux de TGAP à 24 €HT la tonne.

Proposition de Tarifs HT 2014				CS 13/12/2013
avec une TGAP à 24 €HT la tonne et un taux de TVA à 10%		€ht	€ht	€ttc
Admission sur quais de transfert Loubeau		<i>tarifs 2013</i>	<i>Nouveaux tarifs 2014</i>	
Transfert	6,58	6,64	7,30	
Transport	17,05	17,20	18,92	
Traitement ISDND	80,50	83,03	91,33	
Global € /Tonne	104,13	106,87	117,56	
Admission sur quais de transfert Ste Eanne				
Transfert	4,93	4,97	5,47	
Transport	10,35	10,44	11,49	
Traitement ISDND	80,50	83,03	91,33	
Global € /Tonne	95,78	98,44	108,29	
Admission directe des déchets sur site de traitement				
Site de La Loge	78,50	81,01	89,11	
Quai Transfert La Loge	5,54	5,59	6,15	
Tarifs de référence de transport €t.km				
Par bennes OM	0,275	0,277	0,31	
Par gros porteurs	0,199	0,201	0,22	
Tarifs forfaitaires par tonne TTC				
Transport GP Melle Ste Eanne vers la Loge	19,91	20,08	22,09	
Transport GP vers Sita 79 (moyenne)	11,94	12,05	13,25	
Transport GP Melle vers Sita 79	16,72	16,87	18,55	
Transport GP Ste Eanne vers Sita 79	10,15	10,24	11,26	
Transport GP La Loge vers Sita 79	6,37	6,43	7,07	
Transport GP La Loge vers TMB	12,74	12,85	14,14	
Transport SVL GP vers La Loge	5,67	5,72	6,29	
Transport SVL GP vers Amailoux	4,18	4,22	4,64	
Transport SVL BOM vers Sita 79 (moyenne)	3,72	3,75	4,13	
Transport SVL BOM TdS vers La Loge	6,60	6,66	7,33	
Transport SVL BOM TdS vers TMB	7,15	7,21	7,94	
Transport Parthenay BOM vers La loge	8,25	8,32	9,16	
Transport Parthenay BOM vers TMB	3,02	3,05	3,36	
Transport Val de Thouet BOM vers La Loge	2,75	2,77	3,05	
Transport Val de Thouet BOM vers TMB	8,25	8,32	9,16	
Transport Thénézay BOM vers La Loge	5,50	5,55	6,10	
Transport Thénézay BOM vers Sita 79	2,95	2,98	3,27	
Transport Thénézay BOM vers TMB	10,17	10,27	11,29	
Transport Plaine de Courance vers TMB	8,79	8,88	9,77	
Transport direct BOM SMC TMB	3,29	3,33	3,66	
Transport direct GP SMC La Loge	8,56	8,64	9,50	
Traitement Déchets verts broyés en TMB	6,00	6,05	6,66	
<i>Traitement membres ou ententes : transfert transport TMB Stokage</i>	<i>110,34</i>	<i>114,06</i>	<i>125,47</i>	
<i>Coût traitement filière TMB complément vide d'usine*</i>	<i>80,52</i>	<i>85,70</i>	<i>94,27</i>	
<i>Coût traitement filière TMB + stockage (hors transp & transfert)</i>	<i>88,78</i>	<i>93,35</i>	<i>102,69</i>	
* = traitement membres - immo et FF TMB				
Tarifs forfaitaires par habitant TTC				
Traitement membres : transfert transport TMB Stokage		27,01	29,71	
Coût traitement filière TMB complément vide d'usine*		20,30	22,33	
Coût traitement filière TMB + stockage (hors transp & transfert)		22,12	24,33	
* = traitement membres - immo et FF TMB				

Ces tarifs seront applicables au 1^{er} janvier 2014 à tous les bénéficiaires des services autres que les collectivités membres du Smited pour lesquelles s'appliquent les tarifs mutualisés de traitement transfert et transport compris. Ils servent également de référence au calcul des remboursements de charges de transport des adhérents ou de leur prestataire de collecte.

Adopté à l'unanimité

Délib n°ASdél20122013-AF02

Compte rendu CS du 20 décembre 2013

CONTRIBUTIONS DES MEMBRES AU BP 2014

Monsieur le Président expose :

Le budget présenté comporte en recettes de fonctionnement le montant global des contributions dues par les membres du syndicat au titre de l'exercice 2014 qui concernent les frais d'établissement.

Les modalités de répartition des participations proposées sont les suivantes : les participations aux charges d'administration sont maintenues et réparties à l'habitant DGF de l'année n-1.

Compte tenu des incertitudes sur les tonnages que présenteront les nouvelles collectivités en charge des collectes en 2014, il est proposé de répartir les contributions au prorata des tonnages n-1 répartis sur les nouveaux périmètres (Cf tableau CS du 20/12/2013 ci-dessous).

TONNAGES DU 01/11/2012 AU 30/10/2013					
	Tonnage 01/11/12 au 30/10/13 x tarif 2014				
	Tonnage du 01/11/12 au 31/10/13	Prix unitaire mutualisé 2014	Participation annuelle 2014 Euros HT	Population DGF 2013	Prix moyen 2014 à l'hab.
SVL	14 734,37			69 010	
SICTOM de LOUBEAU	12 408,24			47 410	
SMC HAUT VAL DE SEVRE	13 617,93			54 762	
SYNDICAT MIXTE PAYS THOUARSAIS	11 766,34			48 041	
SICTOM COULONGES CHAMPDENIERS	3 441,72			16 468	
AVLFSIGL	474,14			2 849	
CC PARTHENAY	5 350,86			19 413	
CC CŒUR DE POITOU	2 831,80			13 003	
CC DU VAL DU THOUET	895,32			4 539	X
CC DU PAYS THENEZEEN	857,76			4 847	
	66 378,48	114,06	7 571 000,00	280 342	27,01
CONTRIBUTIONS HT 2014					
			Traitement		Administration
CA BOCAGE BRESSUIRAIS					
SVL	14 734,37			69 010	
+ 13 communes du SMPT	1 372,30			5 603	
+ Neuvy Bouin	127,07			511	
	16 233,75	114,06	1 851 621,04	75 124	93 040,12
CC AIRVAUDAIS					
+ 4 communes du SMPT	1 005,65			4 106	
+ 6 communes Val de Thouet	686,23			3 479	
	1 691,89	114,06	192 976,72	7 585	9 393,93
CC THOUARSAIS					
+ SMPT - 17 communes	9 388,38	114,06	1 070 839,05	38 332	47 473,69
SICTOM LOUBEAU					
+ SICTOM (- Pl. de Courance)	9 364,41	114,06	1 068 104,96	35 780	
+ Plaine de Courance	3 043,83	114,06	347 178,89	11 630	
	12 408,24	114,06	1 415 283,85	47 410	58 716,68
SMC HAUT VAL DE SEVRE					
+ SMC	13 617,93			54 762	
- Neuvy Bouin	127,07			511	
	13 490,86	114,06	1 538 767,17	54 251	67 189,17
SICTOM COULONGES CHAMPDENIERS					
+ SICTOM (- G. Rouvre)	3 192,39	114,06	364 123,97	15 275	
+ Germond Rouvre	249,33	114,06	28 438,62	1 193	
	3 441,72	114,06	392 562,58	16 468	20 395,41
CC CŒUR DE POITOU					
	2 831,80	114,06	322 995,11	13 003	16 104,05
CC PARTHENAY					
+ CC PARTHENAY	5 350,86			19 413	
+ Gourgé	209,09			1 060	
+ Pays Thénezéen	857,76			4 847	
+ 4 indépendants	474,14			2 849	
	6 891,85	114,06	786 083,90	28 169	34 886,95
	66 378,48		7 571 129,43	280 342	347 200,00

Cette répartition pourra être rajustée fin 2014 au vu des tonnages effectivement enregistrés.

Pour les autres services, les tarifs 2014 prévus précédemment au vote seront applicables.

Il a donc été proposé l'approbation des contributions ainsi fixées et demander l'autorisation de les mettre en recouvrement.

Les membres du comité syndical émettent un avis favorable.

Adopté à l'unanimité

Délib n°ASdél20122013-AF03

PRISE EN COMPTE DES BIENS ACQUIS ET TRAVAUX REALISES EN 2013

Monsieur le Président expose :

La prise en compte des éléments d'actifs réalisés en 2013 implique de fixer une durée d'amortissement pour chacun. Ainsi est-il proposé les durées d'amortissement ci-dessous pour les immobilisations du compte 23 :

Désignation actif	Durée d'amort	Montant à intégrer estimé	Désignation inventaire	Montant non intégré
Atelier de Broyage	5	1 314 922,90		0,00
Modif Evacuation Fer.	5	56 000,00		0,00
Dépoussiéreur AT EX	5	105 000,00		0,00
Alim. Elect. Dépoussiéreur	5	10 120,00		0,00
Bennes AT EX	7	24 000,00		0,00
Plateforme Béton	5	4 968,37		0,00
Solde casiers La Loge	2	14 875,63		0,00
Travaux TMB	5	69 528,26		0,00
Rechargement Biofiltre	1	26 390,00		0,00
Quai de Transfert Ste Eanne	7	10 661,14		0,00
Quai de Transfert Melle	7	31 840,00		0,00
Total compte 2315		1 668 306,30		0,00

Les valeurs ci-dessus sont indicatives. Le Président sollicitera l'accord du comité syndical pour arrêter les valeurs exactes de l'actif amortissable à la clôture de l'exercice dans le respect des durées d'amortissement ci-dessus proposées pour les travaux intégrables.

Les membres émettent un avis favorable

Adopté à l'unanimité

Délib n°ASdél20122013-AF04

FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Président expose :

Afin d'assurer le financement des opérations d'investissement inscrites au budget, le Président demandera l'autorisation de consulter les organismes de crédit susceptibles de consentir des prêts au syndicat, notamment pour les opérations nouvelles et reportées dans la limite des crédits ou autorisations prévues.

Pour ce qui concerne la réalisation des prêts nécessaires, le comité syndical sera invité à voter avant la signature effective des contrats.

Adopté à l'unanimité

Délib n°ASdél20122013-AF05

Compte rendu CS du 20 décembre 2013

Les membres émettent un avis favorable

Adopté à l'unanimité
Délib n°ASdél20122013-AF07

PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE LEZAY – RESTITUTION DE BIENS

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de la restitution de la plateforme de compostage de déchets verts à la Communauté de communes de Lezay et afin que les Trésoreries respectives des deux entités que sont le SMITED et la C.C. de Lezay puissent entériner définitivement d'un point de vue comptable cette restitution,

Le SMITED déclare céder à titre gracieux à la CC de Lezay les 2 biens ci-dessous :

Inv.	nbre	désignation	lère	fin	valeur d'achat	amortissements cumulé	valeur nette comptable
191	1	Pack office pro smited 7	2008	2010	363,71	363,71	0,00
		<i>TOTAL</i>	<i>205</i>	<i>2805</i>	<i>363,71</i>	<i>363,71</i>	<i>0,00</i>
189	1	PC Smited 7	2008	2010	661,38	661,38	0,00
		<i>TOTAL</i>	<i>2183</i>	<i>28183</i>	<i>661,38</i>	<i>661,38</i>	<i>0,00</i>

Les membres émettent un avis favorable

Adopté à l'unanimité
Délib n°ASdél20122013-AA04

QUESTIONS DIVERSES

Un point sera ajouté à l'ordre du jour et a été évoqué avec les membres présents le 13 décembre ; Il concerne l'élection de trois membres appelés à siéger au sein d'une commission d'entente SMITED – Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais. Le Président propose Mrs Dieumegard, Onillon et Mme Travers pour représenter le Smited. Les membres unanimes émettent un avis favorable à cette proposition.

Après vote la commission est complétée par autant de suppléants :

On été élus à l'unanimité :

- M. DIEUMEGARD Jacques	Titulaire	- M. LECARDEUX Paul	Suppléant
- Mme TRAVERS Marie Françoise	Titulaire	- M. BALOGÉ Claude	Suppléant
- M. ONILLON Denis	Titulaire	- M. MASSIAS Daniel	Suppléant

Adopté à l'unanimité
Délib n°ASdél20122013-AA06

Parmi les autres questions diverses figurent également l'extension du régime d'astreinte au bénéfice du Directeur Adjoint qui est appelé à assurer des astreintes de décision et d'encadrement. Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité
Délib n°ASdél20122013-AA05

Enfin, la programmation de l'arrêt technique du TMB du 3 mars au 6 avril est également développée et expliquée aux membres présents. Durant la phase de changement de masse filtrante du biofiltre, les travaux de gros entretiens maintenance seront réalisés simultanément.

Adopté à l'unanimité
Délib n°ASdél20122013-AT01

La conséquence de ces travaux est un besoin de stockage complémentaire estimé à environ 2500 tonnes ; En parallèle à la consultation engagée il a été envisagé de prolonger de 4 mois renouvelables une fois le contrat de prestations actuel passé avec la Sté SITA aux mêmes conditions techniques et financières. Compte tenu des incertitudes pesant sur les futurs contours géographiques du Smited et donc sur les tonnages dont il aura la charge de traitement il a été décidé de suivre l'avis du conseil juridique du Smited, de différer le choix du prestataire dans l'attente de la confirmation du réel besoin de traitement complémentaire compte tenu du redécoupage géographique et de la volonté d'adhésion ou de réadhésion des collectivités ayant repris la compétence traitement au 1^{er} janvier 2014. Dans cette attente, une prolongation de contrat de 4 mois avec le prestataire actuel, aux conditions actuelles, sera signée dans les limites de 5% du marché initial. Les membres présents approuvent à l'unanimité cette solution qui répondra sans bouleversement techniques ou financiers aux besoins à très court terme.

Adopté à l'unanimité
Délib n°ASdél20122013-MP01

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11h00.

Le Président du SMITED
Claude ROULLEAU

Le Secrétaire de séance
Jacques DIEUMEGARD